

## Colombie-Britannique: la publicité maintenant à la portée des avocats

Une décision rendue en avril dernier par la Cour suprême de la Colombie-Britannique permet aux avocats de cette province d'avoir recours à la publicité pour faire connaître les services qu'ils offrent ainsi que les honoraires qu'ils exigent.

Le juge A.A. Mackoff a déclaré que la Law Society de la Colombie-Britannique ne peut interdire à ses membres de recourir à cette technique. Il a aussi statué que l'Association tombait sous la juridiction fédérale de la Loi sur les coalitions, ouvrant ainsi la voie à une investigation possible de la part d'enquêteurs sur les coalitions.

Il a cependant ajouté qu'il était du devoir de l'Association de s'assurer que la publicité envisagée respecte le code de conduite de l'Association.

Cette décision permet à un avocat de Vancouver-Nord, M. Don Jabour, d'intenter une poursuite en dommages-intérêts contre l'Association. M. Jabour a été exclu de l'Association l'an dernier après avoir été reconnu coupable de conduite inconvenante par un tribunal pour avoir eu recours à la publicité.

## Prix de poésie et de prose décernés à des élèves de l'Ontario

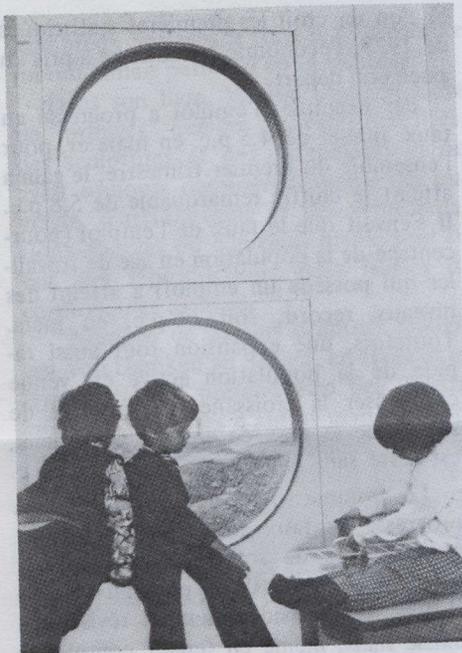
Le Festival de la culture franco-ontarienne est un concours annuel de poésie et de prose s'adressant aux 30 000 élèves francophones des écoles secondaires de l'Ontario.

Cette année, le premier prix de poésie pour les étudiants des neuvième et dixième années a été attribué à Gilles Comtois (école secondaire de Kirkland Lake). La gagnante du groupe "onzième-treizième années" est Jeanne Sirois (école secondaire Champlain d'Ottawa).

Dans la catégorie prose, le premier prix est allé à Michelle Sauriol (école secondaire franco-jeunesse de Sudbury) pour le groupe "neuvième-dixième années", et à Marie-France Houle (école secondaire Garneau d'Orléans) pour le groupe "onzième-treizième années".

Ces étudiants recevront des prix de \$150. Les gagnants du deuxième et du troisième prix de chaque discipline et de chaque catégorie recevront respectivement \$100 et \$50.

## Baies à triple vitrage trempé



*Les baies à triple vitrage du Centre communautaire de Nanasivik assurent une économie d'énergie en éliminant la givre, les coulisses d'eau et les courants d'air descendants.*

Les édifices du nouveau centre-ville de Nanasivik, ville de la région polaire située dans l'île de Baffin, possèdent des baies à triple vitrage trempé permettant une économie appréciable d'énergie.

En effet, le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest et la direction de la Nanasivik Mines Limited ont décidé de doter les édifices abritant les services administratifs, municipaux et communautaires de Nanasivik, de baies à triple vitrage trempé, fabriquées par la Pittsburgh Industries Twindow.

Ce genre de baie, au design bien particulier, empêche la déperdition de la chaleur jusqu'à un taux de 72 p.c. supérieur à celui d'une fenêtre à simple vitrage. De plus, comme le vitrage intérieur de la baie conserve toujours un certain degré de chaleur, il ne peut ni givrer ni s'embuer, même par des températures de -40° C, et l'on élimine ainsi les coulisses d'eau et les courants d'air descendants.

Dans les régions polaires, la neige, aussi fine que de la poudre, s'infiltré dans la moindre fissure, mais comme ces baies à triple vitrage trempé sont garnies de châssis étanches n'ayant aucun angle, la poudrière ne peut s'infiltrer.

L'ensemble des édifices comprend

deux bâtiments. Le premier abrite les bureaux de la Gendarmerie royale du Canada, les services d'incendie, la clinique de santé, un atelier d'entretien, les bureaux municipaux et la coopérative. Le deuxième, relié au premier par un passage couvert, comprend le centre récréatif, le gymnase, les vestiaires, les bains sauna, la piscine, la salle de gymnastique, la salle commune, l'école et d'autres services communaires.

Les usines PIT de la Canadian Pittsburgh Industries sont situées à London (Ontario), Montréal et Moose Jaw (Saskatchewan).

## Un chercheur assiste à la naissance de castors dans leur hutte

Une première a eu lieu récemment dans le domaine de la zoologie. Un chercheur de l'Université Laval de Québec a pu assister deux fois à la naissance de castors dans la hutte même de ces animaux.

Grâce à beaucoup de patience et après de longues heures d'observation, blottie dans une cache lui permettant d'observer l'intérieur de la hutte, Mme Patenaude-Pilot a remarqué que, contrairement à ce que l'on croyait jusques-là, la femelle ne fait pas maison nette lors de la mise bas. Dans un cas, elle a vu le mâle et un castor d'un an y assister.

La mise bas s'accompagnait de plaintes et de gémissements, et pendant les heures qui suivirent les trois adultes formèrent une muraille autour des petits.

Ces derniers ont l'air de "castors miniatures", souligne Mme Patenaude-Pilot qui en a vu nager dès le premier jour. En cas de danger, la mère transporte son bébé sur le dos.

La colonie entière nettoie les lieux. Le mâle apporte les bois et la nourriture à l'intérieur de la hutte.

En plus d'un grand nombre d'observations éthologiques, Mme Patenaude-Pilot a pris des photos et, à l'aide d'une caméra de télévision, elle a filmé cette première dans l'histoire de la zoologie.

A la suite d'une entente passée entre les universités québécoises et certains établissements californiens, les étudiants du Québec pourront suivre les cours des différents programmes offerts par les universités californiennes participantes, à l'exception cependant de l'architecture, de la physiothérapie et des sciences infirmières.